

INFORUM - ARCHIVAGE

François Mesprouve,
Conseiller commercial

Xavier Piscart,
Archiviste

« Ne jamais sous-estimer
la valeur d'un
bon archivage »



Les communes et CPAS wallons connaissent déjà bien Inforum car ils l'ont choisie comme principale source documentaire. Inforum, c'est en effet la banque de connaissances spécialisée dans la recherche, la conservation et la mise à disposition d'informations juridiques et administratives destinées aux pouvoirs locaux. Un groupement d'intérêt économique né d'une collaboration entre l'Union des Villes et Communes et Belfius. Mais depuis 2012, Inforum propose également ses services aux administrations locales en apportant son expertise sur le terrain en matière d'archivage. François Mesprouve, Conseiller commercial, et Xavier Piscart, Archiviste, nous en disent plus sur ce service essentiel pour les pouvoirs locaux.



ALAIN DEPRET
Secrétaire de rédaction

Monsieur Mesprouve, pouvez-vous nous rappeler d'où vient Inforum et quelles sont ses missions ?

François Mesprouve : Inforum est une banque de données de textes juridiques et administratifs destinés aux pouvoirs locaux qui existe depuis un peu plus de 25 ans. 97 % des communes sont abonnées et utilisatrices de nos services. Parmi nos services spécifiques, nous avons créé un système de veille juridique qui permet aux utilisateurs d'être tenus au courant de tout ce qui est publié dans leur matière. Toujours dans le cadre de la veille informative, l'outil « Hubble » permet également à une commune d'être tenue au courant de l'actualité juridique, administrative, économique et sociale sur son territoire. Par ailleurs,

il existe aussi le CDLD & Co : il s'agit d'un ouvrage électronique qui publie le texte du Code de la démocratie locale et de la décentralisation commenté, mis à jour constamment sur internet. Depuis quelque temps maintenant, nous avons son pendant pour le CoDT, le CoDT & Co.

Et, depuis plus récemment, vous proposez également vos services aux communes et CPAS en matière d'archivage...

François Mesprouve : Parallèlement à toutes ces missions, nous avons en effet développé un service dédié à l'archivage, il y a six ans maintenant. Cela peut varier sur toute une palette de services. Cela va du traitement feuille à feuille, une mission qui peut durer des mois, voire des années, comme de la consultance, du conseil, de la formation ou des mises à jour périodiques des archives. En matière d'archivage, Inforum a déjà beaucoup insisté sur l'importance de

la CDN en matière de classement tant physique qu'électronique. Mais, au-delà de cela, il y a une question essentielle qu'il faut se poser : faut-il attendre d'être impliqué dans un contentieux pour tenir à jour la gestion de ses documents ? La gestion des archives papier et des documents électroniques est ainsi fortement impliquée lorsque l'on parle de transparence de l'administration. L'outil informatique permet aussi, aujourd'hui, une multiplication des documents numériques, qu'il devient cependant difficile de retrouver facilement sur les serveurs informatiques. C'est pourquoi, Inforum met aujourd'hui son savoir-faire et son réseau au service des pouvoirs locaux en cette matière.

Monsieur Piscart, votre rôle tient donc en une véritable mission de terrain ?

Xavier Piscart : Mon rôle est, en effet, d'aller dans les communes et CPAS pour proposer des solutions en termes

d'archivage, tant papier que numérique : voir comment améliorer leur classement et les procédures à mettre en place de manière à gérer les archives au mieux et de façon autonome. La commune ou le CPAS font appel à nous parce qu'ils ont un souci, souvent en termes de place, ou parce qu'ils ne retrouvent pas leurs documents, ou parce qu'ils n'ont aucune idée de ce qu'il faut faire avec d'anciens documents. Dans ce cas, le panel de mes interventions est très large. Cela peut aller de la simple formation d'une demi-journée ou d'une journée à une mission beaucoup plus longue. La commune peut, par exemple, opter pour l'engagement d'un archiviste maison qui sera aidé par nos soins pendant quelques jours pour mettre en

route son projet. Mais on peut assister à des projets beaucoup plus longs, qui peuvent s'étaler sur plusieurs années et comprendre plusieurs phases et, dans ce cas, on part de la base : les archives se résument à un tas de papiers et l'on reclasse tout en rangeant dans des boîtes étiquetées, sur des étagères, dans un local affecté à cet usage.

Concrètement, comment cela se passe-t-il ?

Xavier Piscart : Quand une commune ou un CPAS fait appel à nous, nous allons sur place pour faire un état des lieux, nous établissons un rapport, nous proposons des formations si nécessaire et nous chiffrons le devis selon divers scénarios possibles. Et, quand il n'y a rien

à faire, nous le disons. Dans le rapport que nous rédigeons, nous proposons plusieurs possibilités pour améliorer la gestion des archives, soit les archives physiques, soit les procédures d'archivage. Et l'on propose aussi plusieurs phases, si la commune le désire. Bref, nous offrons un service « à la carte ».

Je suppose que les situations sont tout à fait différentes de commune à commune ?

Xavier Piscart : Tout à fait. Quand on rédige nos propositions d'intervention, on tient en compte la manière dont les archives sont déjà pré-classées. Par exemple, le service travaux est généralement bien archivé et, dans ce cas, notre intervention est assez minime

Inforum apporte son expertise sur le terrain en matière d'archivage, et cela se voit...



puisqu'on se contente de faire un inventaire des archives et de rédiger ce que l'on appelle une liste de destruction. Les archives qui, légalement, n'ont plus de valeur administrative ou historique peuvent en effet être détruites pour peu que l'on fasse une demande aux Archives de l'État. Il est donc hors de question de détruire soi-même ces archives. Il faut faire une demande sur base d'une liste de destruction que nous établissons et mon rôle consiste à assister les communes et les CPAS dans les procédures administratives qui sont obligatoires. Il arrive régulièrement que, dans une commune, l'on se retrouve avec un tas de papiers non classés et l'objectif n° 1 est alors de rassembler les documents entre eux pour en faire des dossiers cohérents. Dans ce genre de cas, on arrive à des temps de travail qui peuvent être dix à quinze fois supérieurs.

Quelles sont les règles imposées par les Archives de l'État ?

Xavier Piscart : Il existe des tableaux de tri disponibles en ligne sur le site des Archives de l'État. Pour chaque province, il y a en effet un archiviste, responsable de la section surveillance, dont le rôle est d'accompagner les communes et les CPAS dans la description de leurs archives, en ce compris leurs qualités et leurs défauts. Mon objectif est donc de me baser sur ces tableaux, qui donnent un délai d'utilité administrative pour chaque document, c'est-à-dire le délai légal durant lequel le document doit être conservé. Certaines catégories de documents ont d'ailleurs une durée d'utilité administrative infinie, comme les permis d'urbanisme, par exemple. Il est également important de savoir que, dans les communes et les CPAS, c'est le directeur général qui a en charge les archives. Et, selon la loi de 1955, il se doit de rendre accessibles les archives d'un point de vue matériel et d'inventaire. C'est souvent pour cette raison que certains directeurs généraux font appel à nous.

Vous avez l'impression que les communes sont bien armées, aujourd'hui, face à ces obligations ?

Xavier Piscart : Les situations sont extrêmement variables et la taille de la commune joue forcément. Les grandes communes ont bien souvent un archiviste qui est censé connaître la réalité. Dans les petites communes, il arrive que l'on n'ait aucune notion archivistique, aucune notion de délai de conservation, et c'est donc dans ce genre de cas que notre intervention est la plus importante. Mais ce ne sont pas des interventions très longues puisque, généralement, il n'y a que quelques dizaines de mètres linéaires d'archives. Par contre, dans ce cas, nous allons mettre en place des procédures et faire respecter les tableaux de tri, qui sont parfois inconnus des pouvoirs locaux. Je pense que les communes et les CPAS n'ont pas, non plus, nécessairement conscience de la valeur historique de leurs archives.

Que va changer le RGPD en matière d'archivage ?

Xavier Piscart : Cela va principalement amener des changements au niveau de la confidentialité des documents. Or, on sait que, dans une commune, voire plus dans un CPAS, les documents à caractère personnel sont légion. Dans certains cas, des précautions sont déjà prises. Mais ce que j'essaie de faire lors de mes inventaires, c'est d'éviter toutes les données à caractère personnel pour les inventaires accessibles à tous et de créer des inventaires spécifiques pour les services.

Votre travail est aussi en relation très étroite avec les informaticiens des communes, je suppose...

Xavier Piscart : Encore très peu, en fait. Encore une fois, cela dépend de la taille de la commune. À l'heure actuelle, il est encore très difficile de mettre en place des logiciels de gestion de l'information et très peu de communes en ont le désir car elles n'en ont pas les moyens. Par contre, au niveau informatique dans les grosses communes, on essaie de mettre en place la gestion de leur serveur et de les sensibiliser à une meilleure structure. Mais en ce

qui concerne la gestion informatique des documents, nous n'en sommes encore qu'aux prémices, tant dans les communes que dans les CPAS.

Quelles sont les qualités d'un bon archiviste, selon vous ?

Xavier Piscart : La communication est essentielle dans mon travail, non seulement avec la direction, mais aussi avec tous les services. En général, notre philosophie est de ne pas modifier la structure en place si elle fonctionne bien. Par exemple, en cas de classement par la CDN, il n'y a pas de raison de vouloir modifier celui-ci puisque Inforum est gestionnaire de la CDN. Cependant, on crée parfois un système de classement propre au client et, dans ce cas, la communication est très importante. Il faut aussi parfois faire comprendre à certains que l'on peut leur faciliter la vie au quotidien.

Peut-on dire que vous êtes devenu le « Monsieur Archives communales » aujourd'hui ?

Xavier Piscart : J'espère que oui. Avec l'expérience que j'ai et la variété des situations que j'ai connues, j'ai acquis une certaine polyvalence, en tout cas, que ce soit au niveau des formations, de l'accompagnement des personnes au sein des communes, des différentes méthodes de classement... J'essaie aussi d'avoir de bonnes relations avec les Archives de l'État et de faire un travail de qualité en accord avec leurs exigences.

Que diriez-vous, en conclusion, aux communes qui souhaiteraient désormais faire appel à Inforum ?

Xavier Piscart : Surtout, n'hésitez pas à faire appel à nous, ne fût-ce que pour quelques conseils ou pour dresser une première évaluation des archives. N'oublions pas que la gestion des archives permet un gain de temps et d'argent. Quand une commune peut facilement retrouver des archives, elle donne en effet une belle image de son efficacité. Pour cela, il ne faut jamais sous-estimer la valeur d'un bon archivage.



Le lecteur trouvera un reportage à ce sujet sur UVCW TV, la web TV de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (www.youtube.com/uvchwv). Pour toute info sur Inforum : 02/238.50.70 – info@inforum.be